

Saint-Omer au temps jadis ... autour du plan-relief

Thomas DELVAUX a le plaisir de vous annoncer la parution d'un ouvrage consacré à la vie quotidienne à Saint-Omer au Grand-Siècle.

PRESENTATION :

L'ouvrage, d'environ 120 pages, est au format A5 (14,8 x 21 cm). Couverture couleur.

Ce travail évoque la vie quotidienne de Saint-Omer depuis sa conquête par les armées de Louis XIV en 1677 jusqu'à l'aube du XVIII^e siècle. Cette prise de possession est illustrée au sein du plan-relief de Saint-Omer, réalisé en 1758. Il souligne cette nouvelle appréhension de l'espace audomarois, d'une ancienne ville-frontière dont les remparts ont été réformés par Vauban.

L'entrée dans le giron français marque une rupture très importante dans l'histoire audomaroise. Elle est développée ici sous des aspects aussi divers que la démographie, la politique, la géostratégie, les arts ou la polycroûterie.

De même, elle illustre la mise en place d'une organisation royale et la prise en compte d'un territoire par une administration désormais chargée de le défendre.



SOMMAIRE :

Une ville devient française
Princes en campagne
Représenter la guerre
Guerre et démographie
Le siège de la ville
Saint-Omer dans le système de Vauban
Louis XIV et Monsieur à Saint-Omer

Deux artistes en Flandre : Mignard et Le Brun
La crise frumentaire de 1693/4
Le *Grand Hyver* à Saint-Omer
La crise épidémique de 1710
Une armée en garnison
L'organisation échevinale face à la crise

Prix de souscription : 10 € (15 € après souscription) – Port : 5 €
La souscription s'achève le 15 avril 2012.

Thomas DELVAUX
46, rue Saint-Aubert
62000 ARRAS

A titre exceptionnel, durant cette période de souscription, vous pouvez acquérir *Le sang des Saint-Omer des croisades à la quenouille*, publié en 2007, pour 60 € (derniers exemplaires). Les frais de port sont alors portés à 10 €.

Saint-Omer au temps jadis ... autour du plan-relief
Nombre d'exemplaires : x 10 €

Le sang des Saint-Omer
Nombre d'exemplaires : x 60 €

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Pays Téléphone
e-mail

Règlement à l'ordre de Thomas DELVAUX. Il doit être joint à ce bon de souscription pour être pris en compte.